

l'habitat du poisson

ET L'ASSAINISSEMENT DES COURS D'EAU

FEUILLET
D'INFORMA-
TION

I-4

Les poissons ont besoin d'endroits salubres pour vivre, se nourrir et se reproduire. Pour la plupart des espèces de poissons, ces activités ont habituellement lieu le long des rives des cours d'eau et dans les zones proches du rivage des lacs. Des matériaux artificiels comme les lourdis de béton, les pneus et les débris de construction peuvent être nocifs pour le poisson et son habitat.

L'assainissement d'un cours d'eau suppose qu'il faut savoir quoi enlever et quoi laisser. Bien que les matériaux artificiels doivent être enlevés, les matériaux naturels comme les billots, les blocs rocheux et les plantes doivent rester puisqu'ils contribuent à la salubrité de l'habitat du poisson. Il est essentiel de maintenir et d'améliorer la qualité de l'habitat pour que les poissons aient toujours des endroits salubres où les oeufs peuvent se développer, où les jeunes poissons peuvent grandir et où les poissons adultes peuvent vivre et se nourrir. Vous pouvez aider à protéger l'habitat du poisson dans nos cours d'eau en planifiant soigneusement les activités d'assainissement.



Connaissez la Loi sur les pêches et les autres lois

La *Loi sur les pêches* du gouvernement fédéral vise la protection de l'habitat du poisson. En vertu de cette loi, il est interdit d'exploiter des ouvrages ou entreprises entraînant la détérioration, la destruction ou la perturbation (DDP) de l'habitat du poisson, à moins que cette DDP n'ait été autorisée par le ministre de Pêches et Océans Canada. Cette loi interdit également de rejeter des substances nocives dans les eaux où vivent des poissons. Quiconque contrevient à la *Loi sur les pêches* est passible d'amendes considérables et/ou d'emprisonnement. Si le contrevenant est trouvé coupable, on peut exiger qu'il acquitte les frais engagés pour restaurer l'habitat sur le site et/ou qu'il prenne d'autres mesures correctives ordonnées par le tribunal. Les autres lois pouvant être pertinentes à l'assainissement des cours d'eau sont décrites dans le feuillet d'information d'introduction intitulé : *Travaux en bordure de l'eau? Ce qu'il importe de savoir sur l'habitat du poisson.*

Contacts et approbations

Rappelez-vous que le fait d'obtenir l'approbation d'un organisme gouvernemental ne garantit pas l'approbation d'un autre. Le tableau à la page suivante vous aidera à déterminer l'organisme avec lequel vous devez communiquer. Assurez-vous d'obtenir toutes les approbations nécessaires avant de commencer vos travaux.

Les matériaux artificiels peuvent causer de graves problèmes

Il est parfois nécessaire d'assainir les cours d'eau où des matériaux artificiels ont été introduits. Quelle qu'en soit la source, ces matériaux peuvent causer de graves problèmes, dont les suivants :

- ❖ Des obstacles à la migration ou au déplacement des poissons
- ❖ L'affouillement du fond naturel d'un cours d'eau, ce qui peut entraîner une DDP de l'habitat (p. ex., la perturbation du gravier de fraye, le remuage des sédiments et leur dépôt subséquent plus loin en aval)
- ❖ Des changements dans le débit naturel d'un cours d'eau pouvant entraîner l'érosion des berges ou une augmentation du débit d'eau qui peut gêner ou empêcher la migration des poissons
- ❖ Le remplissage du fond naturel des cours d'eau qui peut causer la perte d'aires de fraye et d'alimentation ainsi que la disparition de cachettes pour les juvéniles
- ❖ L'introduction de substances toxiques. Cela peut nuire sérieusement à la qualité de l'eau pour les poissons et pour d'autres organismes aquatiques dont les poissons se nourrissent

Prenez soin de nos cours d'eau

Lorsque vous assainissez un cours d'eau, rappelez-vous que vous pouvez protéger le poisson et son habitat en respectant les meilleures pratiques de gestion.

Il importe de savoir que certains éléments de l'habitat fournissent ombre et couverture aux poissons. Il peut s'agir d'éléments que l'on trouve dans l'eau ou d'une végétation surplombant les berges. Ces éléments sont importants, parce qu'ils gardent la température de l'eau fraîche, fournissent une nourriture aux poissons sous forme d'insectes et les protègent contre les prédateurs.

Non seulement les débris de bois naturel fournissent-ils une couverture aux poissons; mais en se décomposant, ils deviennent une source de nourriture pour les plantes et les insectes qui, à leur tour, sont mangés par les jeunes poissons.

Il ne faut donc ni enlever ni déplacer :

- ❖ Les arbres, les buissons, les arbustes, les plantes ou les herbes hautes se trouvant le long du rivage d'un cours d'eau
- ❖ La végétation qui pousse ou qui flotte sur toute partie d'un cours d'eau
- ❖ La végétation surplombant l'eau
- ❖ Les débris de bois naturel ou les roches provenant du rivage ou de l'eau

Des pratiques écologiques

Lorsque vous planifiez votre projet d'assainissement, prenez bien soin de n'utiliser que des pratiques écologiques.

- ❖ Il faut éviter les activités associées à l'assainissement d'un cours d'eau qui peuvent modifier son débit naturel.
- ❖ Il ne faut pas perturber les rives et mettre à nu le sol sous-jacent, car cela pourrait provoquer la pénétration de limon dans un cours d'eau et causer de ce fait une perte d'habitat pour le poisson. Prenez toutes les mesures nécessaires pour éviter le rejet de limon et de sédiments dans le cours d'eau. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, consultez le feuillet d'information T-1 : *Travaux en bordure de l'eau? L'habitat du poisson et les effets du limon et des sédiments.*
- ❖ Végétalisez les cours d'eau érodés ou perturbés. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, consultez le feuillet d'information C-4 : *Travaux en bordure de l'eau? L'habitat du poisson et la stabilisation des rives.*

- ❖ Planifiez les travaux dans l'eau afin d'éviter les effets sur les poissons durant les périodes de fraye et d'incubation. Communiquez avec les organismes de réglementation provinciaux pour déterminer le moment opportun d'entreprendre le projet.
- ❖ Dans la mesure du possible, retirez à la main les débris se trouvant dans l'eau.
- ❖ N'utilisez pas de machinerie lourde dans le cours d'eau.
- ❖ Ne modifiez ni ne perturbez en rien le fond naturel d'un cours d'eau.
- ❖ Effectuez les activités d'assainissement dans l'eau lorsque le débit y est lent.
- ❖ Retirez tous les surplus ou les déchets de la zone où vous avez exécuté votre projet, et disposez-en dans un dépotoir approuvé qui est situé au-dessus de la laisse de crue annuelle moyenne.

Le présent feuillet d'information ne constitue pas une approbation de la part du MPO ni d'un autre organisme de réglementation.

Il vous incombe de communiquer avec tous les autres organismes de réglementation appropriés.

Travaillons ensemble pour protéger l'habitat du poisson

Contribuez à préserver la qualité et la quantité de l'habitat du poisson dans nos lacs et nos cours d'eau. Pour obtenir des conseils plus détaillés sur la façon de travailler dans l'eau et en bordure de l'eau de manière écologique, communiquez directement avec le personnel des organismes de votre région.

Contacts

www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan

Canada

This publication is also available in English.

En quoi consiste l'habitat du poisson?

L'habitat du poisson est toute composante d'un système aquatique qui fournit un des éléments suivants :

Abri : L'abri fournit des endroits où s'échapper des prédateurs, des compétiteurs et des débits de crue. Il existe de nombreuses formes d'abri dont le substratum, les débris de bois, les rives surplombantes et même l'eau profonde.

Nourriture : Les poissons ont besoin d'assez de nourriture pour survivre et se reproduire. Le type et la quantité de nourriture produite dépendent du substratum et des caractéristiques des rives du cours d'eau.

Reproduction : Les poissons ont besoin d'assez de substratum et d'une bonne qualité d'eau pour bien se reproduire.

Qualité de l'eau : La plupart des espèces peuvent vivre dans des plages de température précises. Les changements apportés à la végétation riveraine et au rapport largeur:profondeur peuvent influencer sur la température du cours d'eau. L'introduction de sédiments, de pesticides ou de toute autre substance nocive dégrade la qualité de l'eau.

Voies migratoires : Les poissons parcourent souvent de longues distances dans un cours d'eau pour pondre leurs oeufs et se nourrir. Toute activité ou structure qui bloque leur migration peut nuire aux populations de poissons.

Contacts – Ontario

Avant d'entamer tout aspect d'un projet (y compris l'achat des matériaux ou du terrain), discutez de votre projet avec l'Office de protection de la nature (OPN) de votre région ou, s'il n'y a pas d'Office de protection de la nature dans votre région, adressez-vous à un bureau du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario (MRNO). Si le projet proposé relève du ressort de Parcs Canada, communiquez avec le bureau de Parcs Canada de votre région. Ces trois organismes travaillent de concert avec Pêches et Océans Canada en Ontario afin de protéger et de conserver l'habitat du poisson.

Travaillons ensemble pour protéger et préserver les ressources aquatiques de l'Ontario



Pêches et Océans Canada
Fisheries and Oceans Canada

www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan



Parcs Canada
Parks Canada

www.pc.gc.ca

Ontario

www.mnr.gov.on.ca



www.conservation-ontario.on.ca